



Compte rendu Comité technique ministériel du 8 février 2018

8 février 2018

Le comité technique ministériel s'est réuni le 8 février sous la présidence de Valérie Métrich-Hecquet, Secrétaire générale.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Michel Moreau, Valérie Boyé et Annick Pinard.

Réponses de l'administration aux déclarations liminaires des organisations syndicales

Voir la déclaration de l'Alliance du Trèfle

Annonces du Comité Interministériel de la Transformation Publique du 1^{er} février 2018

La Secrétaire générale a indiqué qu'aucune décision n'était prise à ce stade pour le MAA et que les négociations allaient s'engager au niveau interministériel. Les missions du MAA ne sont pas remises en cause et les spécificités de l'enseignement agricole sont bien identifiées. Plusieurs pistes sont évoquées pour la réorganisation des services déconcentrés (statu quo, régionalisation, modularité de l'organisation de l'État au niveau territorial, mutualisation départementale accrue).

La question de la transparence et de la qualité du service Public revient fortement avec le principe d'un retour des usagers sur leur perception de la fonction publique et des services rendus.

En ce qui concerne la restructuration et les départs volontaires, aucun secteur du MAA n'est visé dans l'attente des conclusions de CAP 2022.

Elle a annoncé que le prochain groupe de travail CTM « Action publique 2022 » se réunirait le 6 mars.

Publication des taux promus/promouvables

La Secrétaire générale a annoncé que le MAA était toujours en négociation avec le guichet unique (Direction du budget et Direction générale de l'administration et de la fonction publique), pour un meilleur « paquet » global. Elle ne veut pas de déséquilibre avec un bon taux dans un corps et des taux réduits dans les autres.

RIFSEEP

Valérie Métrich-Hécquet a indiqué que le ministère attendait toujours une validation du guichet unique pour les IPEF et les ISPV. En ce qui concerne les IAE et les TSMA, une demande de dérogation au dispositif a été signée par le ministre sans réponse à ce jour.

Intervention de Patrick Dehaumont, directeur général de l'alimentation

- Lactalis

Pour le DGAL, il s'agit d'un dossier sensible, une « faillite sanitaire ». Pour lui, les collègues ont fait et bien fait le travail, le préfet assume le travail que font ses services sur le dossier et des échanges ont lieu entre la DDCSPP de la Mayenne et le juge d'instruction en charge du dossier judiciaire sur Lactalis, qui lui a été défaillant.

Pour Patrick Dehaumont, il n'y a pas de mise en cause des collègues pour le moment, même si une association a déposé plainte contre les services de l'État.

Une protection fonctionnelle des agents a été mise en place avec le secrétariat général. Le DGAL a annoncé sa visite prochaine à Laval avec Valérie Beaumeunier, la DGCCRF.

- Sécurité sanitaire

Un contrôle de la Cour des comptes est prévu sur la sécurité sanitaire des aliments. Pour le DGAL, les contrôles relèvent de la responsabilité de l'État, sans délégation possible ni allègement des contrôles officiels. La fréquence d'inspection résulte d'une analyse des risques. Pour les laits infantiles, un contrôle était prévu tous les 2 ans en raison de la pasteurisation. Cela sera sans doute revu mais les moyens sont contraints. Il faudra revoir à la hausse les moyens disponibles, sinon le système risque de s'affaiblir.

En matière de partage des compétences, le DGAL a rencontré récemment la DGCCRF.

- Formation des agents à la responsabilité pénale

Pour le DGAL, le dialogue de gestion prévoit un indicateur sur la formation pénale. Le sujet des suites données aux inspections, est très important car la responsabilité individuelle peut être mise en cause. Les collègues de la DDCSPP53 ont bien réagi dans l'affaire Lactalis.

- Influenza aviaire

Patrick Dehaumont est satisfait de la situation actuelle avec un dépistage systématique pour les mouvements de gré à gré pendant la période à risque.

Selon lui, les foyers d'influenza aviaire faiblement pathogène groupés dans l'ouest relèvent sans doute d'une phase de routine ce qui laisse supposer qu'il faudra pérenniser le dépistage lors de mouvements et maintenir la gestion des « faiblement pathogènes » pour éviter les « hautement pathogènes ». Il indique que des souches hautement pathogènes sont régulièrement identifiées sur la faune sauvage dans les pays d'Europe frontaliers et que les mesures de biosécurité en élevage doivent être respectées.

Intervention de Philippe Vinçon, directeur général de l'enseignement et de la recherche.

Le DGER a indiqué que les retours sur l'enseignement agricole sont favorables à l'extérieur et de la part des jeunes apprenants. Une mobilisation de tous pour faire connaître les métiers de l'enseignement agricole est nécessaire pour augmenter les inscriptions.

Sur les chantiers en cours :

- Apprentissage

Avec 34000 jeunes et 9 % des apprentis, l'enseignement agricole est bien placé sur ce sujet. Les CFA sont importants au sein des EPLFPA et nécessitent une coordination territoriale. Une réforme est en cours.

- Accueil des jeunes en situation de handicap

En proportion l'enseignement agricole accueille deux fois plus de jeunes en situation de handicap que l'Éducation nationale. Lors de la discussion du prochain budget, l'augmentation de cet accueil sera une priorité de la DGER.

- Contractuels dans l'enseignement agricole

Un travail sur les contractuels est engagé.

- Directeurs d'exploitation agricole (DEA)

Le sujet a été porté à Matignon, mais le MAA n'a pas eu gain de cause pour le moment.

- Directeurs d'établissements

Trois groupes de travail se sont réunis et le sujet technique est clarifié avec un accord sur le renforcement de la formation et de l'appui aux personnels de direction.

- Enseignement supérieur

Le ministre a reçu les directeurs des trois écoles qui doivent fusionner (Paris, Rennes- Angers et Montpellier). Toutes les écoles dispensant des formations d'ingénieurs agronomes ont vocation à rejoindre cet ensemble à terme.

Point 1 : Approbation du PV du CTM du 7 décembre 2017

Le procès-verbal du CTM du 7 décembre 2017 est adopté à l'unanimité sans modification.

Point 2 - Information sur la feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la diversité au ministère de l'agriculture et de l'alimentation (2017-2020)

Françoise Liebert, haute fonctionnaire à l'égalité des femmes et des hommes a commenté la feuille de route ministérielle déclinée en quatre axes :

- Axe 1 : Un État exemplaire dans l'application des principes d'égalité et de diversité ;
- Axe 2 : Faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes et la diversité au sein de la communauté de travail du MAA ;
- Axe 3 : Promouvoir l'égalité filles-garçons et la lutte contre les discriminations dans l'enseignement agricole ;
- Axe 4 : L'égalité réelle en agriculture et dans les entreprises agricoles.

Pour conclure les travaux du tour de France de l'Egalité Femmes/Hommes, un Comité interministériel se réunira le 8 mars 2018 et ses conclusions peuvent amener à modifier la feuille de route.

Remarque : compte tenu du lien entre les points 2 et 3, les interrogations et commentaires des organisations syndicales et les réponses de l'administration ont été reportés à la fin du point suivant.

Point 3 - Information sur le plan d'action pour la labellisation du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Sylvie Monteil, chargée de mission labellisation, présente le projet de plan d'actions RH, dont les cinq axes ne recoupent pas ceux de la feuille de route ministérielle

- Axe 1 : Définition et mise en œuvre de la politique égalité professionnelle diversité ;
- Axe 2 : Communication, sensibilisation, formation ;
- Axe 3 : Mise en place d'une cellule de signalement des discriminations ;
- Axe 4 : Prise en compte de la politique dans la GRH et la gouvernance du ministère ;
- Axe 5 : Favoriser la compatibilité des vies professionnelle et personnelle.

Un audit AFNOR est prévu au 4ème trimestre 2018.

L'Alliance du Trèfle se félicite que FranceAgriMer se lance dans la démarche.

Pour elle, la labellisation tend à impulser la prise en compte de l'égalité et la diversité au sein au Ministère, ce qui permet une évolution favorable des pratiques. Cependant, il est essentiel de ne pas se focaliser sur la labellisation, mais bien de se concentrer sur la réelle mise en œuvre d'actions effectives, avec des moyens adaptés.

En ce qui concerne le réseau de référents égalité diversité, elle souhaite avoir plus d'information sur sa mise en place. Celui-ci reprendra-t-il le réseau des référents actuels en matière de handicap ? Quels seront les moyens alloués à ces personnels pour exercer leurs missions, notamment en termes de décharge de temps pour pouvoir exercer pleinement leurs fonctions ?

Par ailleurs, l'État et le Ministère se veulent exemplaires, notamment dans la mise en œuvre des procédures RH. Pour ce faire, il est essentiel que le Ministère se penche non seulement sur les risques de discrimination directe, mais également indirecte. L'Alliance du Trèfle pense notamment aux modalités de prise en compte des temps partiels dans les procédures RH qui impactent statistiquement 5 à 6 fois plus de femmes que d'hommes.

Sur la cellule de signalement, elle regrette le choix de retenir des IGAPS pour cette fonction, et insiste sur l'importance de veiller à une totale neutralité de l'analyse et à un retour auprès du CTM de tous les signalements, y compris ceux non retenus.

La Secrétaire générale a signalé l'intérêt de la labellisation pour avoir un regard extérieur au MAA (AFNOR) et une unité de démarche entre ministères.

Pour elle, le plan d'actions essaie d'équilibrer les aspects Diversité et Égalité.

Lors de son audit, ALTIDEM avait soulevé l'absence de traçabilité dans la procédure de recrutement des contractuels, ne permettant pas au MAA de pouvoir se justifier en cas de recours pour discrimination à l'embauche.

Valérie Métrich-Hecquet indique que le recours aux IGAPS pour la cellule de signalement découle d'un retour sur expérience dans d'autres ministères, cette solution lui semble appropriée compte tenu de la taille du ministère. Le RAPS sait écouter et trouver la bonne personne pour la résolution des problèmes.

Au départ étaient prévus deux IGAPS déchargés partiellement, mais le dispositif évolue pour le pic d'activité attendu les premiers mois, vers un seul IGAPS dédié, qui ne ferait plus d'appui aux structures. Il s'agit d'une cellule expérimentale. Un bilan (nombre d'appels et décision pour chaque appel) sera fait au bout d'un an.

Un calendrier des groupes de travail (en amont des CTM) a été défini. La première réunion est prévue le 27 mars.

La secrétaire générale a indiqué que des référents (relais en termes de communication, sensibilisation, de participation à des réunions pour les recrutements, ...) seront nommés dans chaque structure mais sans moyens supplémentaires. Françoise Liebert a précisé que les référents égalité, qui existent dans chaque structure, seraient sollicités.

Point 4- Information sur la mise en œuvre du décret n° 2017-1845 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au préfet ;

Anne Crozat nouvelle sous-directrice du pilotage des services a présenté le décret en indiquant que cette disposition était initialement prévue dans la loi pour un État au service d'une société de confiance, mais que le Conseil d'État l'avait replacée dans le champ réglementaire.

Selon elle les conditions de dérogations sont très encadrées :

- expérimentation sur deux ans et géographiquement limitée,
- périmètre : sept domaines précis (dont environnement agriculture et forêt),
- portée : uniquement décisions individuelles, pas de dérogation de masse,
- formalisme précis : arrêté signé par le préfet lui-même et publié au recueil des actes administratifs.

Le ministère de l'Intérieur prépare une instruction pour son application avec une grille d'analyse et des exemples.

Aucune dérogation ne peut porter sur une loi ou des engagements européens et internationaux.

Le ministère de l'intérieur a mis en place un réseau de correspondants (pour le MAA : Marc Gauchée, chef du bureau du pilotage des projets de modernisation) et doit organiser un groupe de travail avec les organisations syndicales du CT des DDI.

Les organisations syndicales sont toutes inquiètes sur les conséquences de ce décret et souhaitent des exemples d'actes concernés. Elles demandent comment seront couverts les agents en cas de contentieux. La secrétaire générale a indiqué que les contrôles sanitaires ne rentrent pas dans le cadre et que jusqu'à présent ne sont remontés que des cas non concernés (dotation jeune agriculteur et ICHN) car relevant d'une réglementation européenne.

Avant la fin de l'expérimentation les préfets devront établir un rapport motivé précisant le nombre et la qualité des dérogations, leurs motifs et les éventuels contentieux. Un bilan sera présenté au CT DRAAF et la secrétaire générale invite les organisations syndicales à remonter les cas à Marc Gauchée.

L'Alliance du Trèfle avait demandé l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour et est très inquiète sur ce que feront les préfets compte tenu des domaines très larges dans lesquelles peuvent s'inscrire ces dérogations. Elle craint des conséquences pour les agents des territoires concernés qui ne manqueront pas d'être sollicités pour instruire des demandes de dérogations et traiter les contentieux qui ne manqueront pas de s'attacher aux dérogations accordées.

Elle s'interroge devant la volonté déjà affichée de certains préfets dans des départements non prévus dans le décret de pouvoir accéder à cette possibilité.

Elle dénonce le fait que la simplification prônée par les gouvernements successifs se traduise non par une diminution du nombre des règles au niveau national mais par un phénomène inverse qui consiste à continuer de créer des normes au niveau national pour mieux y déroger au niveau local.

Point 5 - Information sur la feuille de route du dialogue social pour l'année 2018

Jean-Pascal Fayolle a présenté la feuille de route sociale 2018.

Plusieurs organisations sociales ont demandé l'ajout d'un groupe de travail sur les chefs de mission (AA et IAE).

L'Alliance du Trèfle souligne l'importance de la discussion de cette feuille de route en CTM. Elle se satisfait que la présentation des résultats du baromètre social soit programmée prochainement et que la réunion du groupe de travail sur « Action publique 2022 » soit prévue le 6 mars, en amont des décisions.

Point 6 - Questions diverses

Questions diverses posées par l'Alliance du Trèfle

Mobilités hors CAP

Question AT : *Depuis quelque temps, des appels à candidature pour des postes de catégorie A classés 1 ou 2 sont publiés "au fil de l'eau" au sommaire du BO agri et sur l'intranet de l'ONF, conduisant à des mobilités hors CAP.*

L'Alliance du Trèfle souhaite des éclaircissements sur la banalisation de cette pratique, jusque là réservée à des postes sous statut d'emploi, qui réduit l'action des représentants du personnel et met à mal les règles de transparence et d'impartialité.

La Secrétaire générale a indiqué que la procédure « au fil de l'eau » était une procédure exceptionnelle pour des postes à enjeux (2 % des postes) et qu'un point d'information serait fait en CAP.

Au constat de l'Alliance du Trèfle que certains postes ouverts à la fin de l'année 2017 ne peuvent pas être considérés comme des postes à enjeux, la secrétaire générale a ajouté qu'il pouvait s'agir de cas particuliers (demande du préfet,...)

L'Alliance du Trèfle est très réservée sur ces pratiques qui rendent opaque la connaissance de l'offre pour les candidats, entravent les possibilités de promotion pour les agents issus du grade inférieur, compliquent les mobilités conjointes, réduisent l'action des représentants du personnel et mettent à mal les règles de transparence et d'impartialité.

Elle souhaite qu'elles soient strictement encadrées et harmonisées entre ministères ainsi qu'avec leurs établissements publics.

Sessions 2018 des concours de titularisation

Question AT : *Le plan actuel de déprécarisation prend fin le 13 mars 2018. Lors du groupe de travail sur le bilan de la déprécarisation du 4 octobre 2017, il avait été indiqué que des concours pouvaient être ouverts jusqu'à cette date, même si leur déroulement s'effectuait dans les mois suivants.*

Compte tenu de la proximité de la date butoir, l'Alliance du Trèfle s'étonne de ne voir paraître aucun nouvel arrêté d'ouverture de concours et s'interroge sur l'ouverture effective de sessions en 2018.

L'Alliance du Trèfle rappelle que, pour les concours de déprécarisation à venir ou déjà engagés comme celui vers le corps des IAE, elle restera particulièrement attentive au respect des principes décrits dans la loi Sauvadet.

L'administration a précisé que les concours de déprécarisation étaient engagés pour les IAE, les attachés, les PLPA et les PCEA, que l'arrêté est en cours de publication pour les SA et les TFR. Celui pour les ingénieurs d'étude devrait paraître autour du 15 février et celui pour les ISPV en mars.

Maladie de Lyme

Question AT : *L'Alliance du Trèfle est attentive à la situation préoccupante des personnels atteints par la maladie de Lyme. Elle souhaite que le ministère de l'agriculture et de l'alimentation dresse un bilan sur l'information mise à disposition de ses agents. Il semble notamment que soient méconnues les coordonnées des centres médicaux et laboratoires spécialisés proposant des analyses et traitements fiables et adaptés à cette pathologie.*

Grégoire Jourdan a indiqué que des informations étaient données régulièrement au CHSCT et figuraient en ligne sur l'intranet du MAA. Il reconnaît que n'y figurent actuellement pas les coordonnées des centres médicaux et laboratoires spécialisés qui y seront ajoutées.

Ces informations devront être aussi publiées sur Chlorofil pour être consultées par les enseignants.

Autres questions diverses

Périmètre de compétence des médiateurs de l'enseignement agricole

Stéphanie Frugère rappelle qu'il est fixé dans le décret 2015-457 du 21 avril 2015. Ils peuvent recevoir les réclamations des élèves, étudiants, stagiaires, de l'ensemble des personnels y compris ACB et personnels d'exploitation.

Suivi des comptes personnels de formation des personnels recrutés sur budget d'établissement

Grégoire Jourdan indique qu'un dispositif informatique est en cours de mise en place auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Les protocoles sont en cours de finalisation. Un guide de la DGAFP vient de sortir. Une note de service suivra.

Classe exceptionnelle et gestion du PPCR des PLPA, PCEA, CPE

Jean-Pascal Fayolle annonce que la note de service en consultation auprès des organisations syndicales devrait être publiée prochainement. Dans sa dernière rédaction elle donne des garanties pour éviter les conflits d'intérêt.

Dans l'état actuel des négociations avec le guichet unique, les fonctions de président de jury et de professeur principal ne sont pas retenues. Un travail sur la liste provisoire de fonctions aura lieu lors des prochaines CAP.

Calendrier de la compensation de la hausse de la CSG

Stéphanie Frugère indique que cela s'est fait automatiquement pour toutes les personnes en poste au 31 décembre 2017. Pour les recrutements plus récents, la régularisation aura lieu en mars.

Alignement des frais de déplacement (plafond des nuitées) des DRAAF sur les DDI

Grégoire Jourdan annonce un travail interministériel suite à la volonté de rapprochement entre les ministères.

Jour de carence pour travailleurs handicapés

Stéphanie Frugère indique qu'il n'y a pas de spécificité pour les travailleurs handicapés.



Nomination de Blandine Théry-Chamard comme haute-fonctionnaire chargé du handicap au MAA

Philippe Mérillon confirme que la nomination de Blandine Théry-Chamard intervient dans le cadre de l'installation d'un réseau de hauts fonctionnaires chargés du handicap au sein de chaque ministère. Elle aura à établir un état des lieux et un plan d'actions ministériel. Elle devra notamment vérifier que chaque texte prend en compte la dimension du handicap.

Dysfonctionnements de Melagri

Cette messagerie utilisée par les agents relevant de la DGER est de plus en plus régulièrement en panne.

Gilbert Thuillier signale que cette messagerie fonctionne à partir d'un système ancien et qu'un travail est en cours pour le réintégrer dans l'Intranet du MAA.